



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

*86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909*

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : www.cgc-dgfip.info / www.snc-dgfip.info

*Adresses mail : cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr
snccgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr*



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC - N° 1 contexte Covid-19 / PCA

Paris, 23 mars 2020

Cher(e)s collègues,

Nous commençons une communication régulière destinée à assurer le lien entre nous dans le difficile contexte de la crise sanitaire mondiale Covid-19.

Toute l'équipe CGC demeure mobilisée au service de ses adhérents, de nos abonnés, et au-delà, de l'ensemble de la communauté de travail DGFIP.

Les objectifs : vous donner de l'information, recueillir vos difficultés mais aussi vos suggestions / remarques.

Profitons de ce préambule pour tirer un coup de chapeau aux informaticiens, à tous les niveaux. Ils contribuent grandement à ce que nous puissions travailler, en nombre toujours plus grand, dans des conditions de sécurité...

Nos pensées se tournent aussi avec reconnaissance vers l'ensemble des personnes « en première ligne », les personnels soignants mais également tous les intervenants du public et du privé qui contribuent au maintien des services essentiels et au fonctionnement de l'économie. Un grand merci !

Aux côtés des autres OS, nous sommes en contact journalier avec la DG pour remonter les difficultés, s'informer mutuellement, échanger sur des constats et des propositions. Nous saluons la volonté de transparence de nos interlocuteurs et de l'ensemble des acteurs du dialogue social.

En cette période, l'intérêt général prime, celui de la Nation et des citoyens. Ces impératifs n'excluent pas d'être vigilants sur les mesures prises ou envisagées afin de préserver au mieux la santé de nos collègues dans l'exercice de leurs missions.

Les informations en bref :

Plan de continuation d'activité - Principe - Statistiques PCA :

- **Audio conférence du Ministre Darmanin ce matin avec les OS des MEF. En résumé, la règle ce n'est pas le confinement général mais de continuer à travailler** pour assurer le Plan de Continuité d'Activité à la DGFIP (PCA). Les missions sont essentielles pour assurer la paye, l'encaissement des recettes, la dépense, participer au soutien de l'économie. Le Ministre salue le professionnalisme et l'engagement des agents des MEF.
- **Taux des présents au bureau : 28 %** le mercredi 18 mars contre 59 % lundi 16 mars. **22 % hier** selon les dernières estimations communiquées par le Ministre ce matin.
- **Télétravail : environ 10 %** des collègues en télétravail le 18 mars ; cette quotité augmente d'un 1 à 2 points par jour en fonction des nouvelles mises à disposition de PC portable avec mise à niveau. Les portables en stock à l'ENFIP – non attribués aux stagiaires qui poursuivent leurs cours en ligne – sont collectés pour être ré-attribués. Les chiffres globaux du Ministère positionnerait hier le taux de télétravailleur aux environs de **20 % des effectifs**. Ces chiffres méritent confirmation vu l'écart relevé avec la DGFIP, sauf à tabler sur une amélioration en cours.

Les difficultés résolues ou en cours de solution :

- **Le badgeage** : la communication de la DGFIP de ce jour fait suite aux interventions des syndicats demandant la neutralisation des écarts (plages et horaires) et à l'harmonisation des règles concernant les agents présents au bureau. En conséquence, le badgeage ne sert plus qu'à effectuer le décompte des présents (recensement) dicit le DG. **La journée entière est décomptée comme entière quel que soit le temps passé.**
- **La fermeture des CdiF** : la mission cadastrale n'est pas prioritaire
- **Les SDE** : cette activité n'est pas prioritaire
- **Les SPF** : normalement l'activité n'est pas prioritaire mais souffre d'exceptions porteuses d'ambiguïté ; ce volet fait donc aussi partie des points d'attention.

Les points d'attention (liste non exhaustive) :

- **Jusqu'à avant hier, la DG était focalisée sur le PCA, et moins sur la prévention et la mise à l'abri des personnels.** Le DG semble avoir un peu infléchi ses positions depuis...
- **L'attitude fluctuante et les clarifications à apporter, notamment sur le sort des SPF.**
- **La notion de « renfort » est également à définir et à encadrer : personnels des services fermés qui pourraient être basculés sur les services de « 1ère ligne »...**
- **l'Hétérogénéité actuelle des règles appliquées dans les directions : certains directeurs sont prudents, parfois même en retrait par rapport aux consignes données par la DG, d'autres plus volontariste voire vindicatifs vis à vis des agents en absence.**
- **L'accueil du public (SIP – SIE) : la DG maintien la possibilité d'accueil physique sur RV mais estime que celui-ci sera marginal...** Attendons l'ouverture de la campagne IR pour bien s'en convaincre...!
- **Les trésoreries hospitalières** : pourquoi maintenir à toute force l'ouverture de ces services dans un contexte de risque particulièrement important au regard de faibles recettes numéraires, par manque criant de moyens de prévention pour les collègues ?
- **Le jour de carence : l'égalité de traitement entre le secteur privé et le secteur public n'est pas encore résolu ! Toutefois un projet de loi est en cours pour y remédier.**
- **La situation des vacataires ; certains seraient censés venir continuer de travailler tous les jours sur des tâches non prioritaires par essence. Quel sera leur sort et leur couverture indemnitaire en cas de retrait ? La DG n'a pas répondu.**

Les propositions CGC actuelles :

- **Alléger et expliciter les missions prioritaires dont la liste demeure bien longue au regard des effectifs actuellement disponibles...**
- **Repousser les calendriers, en particulier celui de la campagne IR** : afin de pouvoir laisser passer le pic épidémiologique, permettre d'étaler les travaux et les dates de bouclage avec moins de personnels, ménager la santé des collègues.
- **Principe de rotation des équipes en présentiel** : concerne en premier lieu les SIP mais aussi les SIE qui sont en première ligne du PCA. Mais également vrai pour les Trésoreries et Trésoreries spécialisées. **Trop de personnel est fixé en présentiel. Il faut parvenir à une rotation tous les deux ou 3 jours pour les SIP/SIE.** Réduire encore plus pour les services simplement en veille.
- **Mouvements de mutation** : le DGA a indiqué que des process de simplification était à l'étude. Nous lui avons suggéré, entre-autre, **de suspendre les nominations au choix dans le cadre des mouvements C2/C3** pour cette année et de revenir aux règles de gestion traditionnelles. On voit les difficultés actuelles au niveau des affectations de AFIPA...
- **Sécuriser l'environnement professionnel** par tous moyens : produits, équipements, hygiaphones ... Il convient de sécuriser et rassurer les personnels sur le volet prévention sanitaire mais aussi en témoignant du soutien, de l'attention aux collègues exposés.
- **Constituer dans chaque Direction une « cellule de crise » autour des Directeurs**, pour gérer les urgences, faire remonter et questionner pour harmoniser les pratiques PCA et sanitaires, répondre aux besoins et aux demandes des cadres et agents.
- **Régler le sort des vacataires de manière préventive et équitablement.**

A SUIVRE, et aussi par vos remontées et propositions que nous relayerons...

*

* *

Nous avons pleine conscience des graves circonstances et des difficultés d'arbitrage auxquelles la DG est aux prises, d'où souvent un grand écart. Mais l'administration doit aussi se soucier de ses personnels pour eux-mêmes et pour inscrire la continuité de service dans la durée.

Nous ne pouvons manquer de relever, non sans ironie, des propos de nos interlocuteurs, Ministre, DG, ... que la Direction Générale des Finances Publiques et ses missions sont subitement redevenues régaliennes...

Nous ne doutons pas que ces mêmes interlocuteurs vont savoir s'adapter à l'évolution des évènements et aux impératifs de prévention sanitaire, en conformité avec le scénario de risque majeur annoncé par nos gouvernants.

Le PCA et la sûreté sanitaire doivent faire bon ménage ! Des choix affinés de gestion des priorités doivent rapidement voir le jour, de même que la révision des calendriers des travaux, le report de la campagne IR, le traitement des mutations en cours ou à venir et l'allègement des process.

L'environnement de travail Covid-19 impose toutes les mesures de précaution et l'obtention des moyens indispensables (télétravail, rotation des équipes sur place, distances de sécurité en présentiel, équipements...) pour prévenir au maximum les risques, qui ne sont pas seulement économiques.